Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB230921092-AR

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

SOLIDARITE

DB230921092

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le quinze septembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 30

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL, Jean-Pierre GIRARD, Armand BONNAMY.

Excusés :

- Thierry JOSEPH, pouvoir à Christian CIOFFI
- Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOUTIEN AUX PEUPLES MAROCAIN ET LIBYEN

Ce mois de septembre, deux catastrophes climatiques et géologiques ont touché le Maroc et la Libye. La ville de Bourgoin-Jallieu est solidaire.

Vendredi 8 septembre 2023 à 23h11, un tremblement de terre d'une magnitude de 6,8 a été ressenti dans plusieurs régions du Maroc, dont l'épicentre se situe à 16km du Lieudit Talat N'Yaaoub (région de Marrakech) ; ainsi qu'une réplique de magnitude 4,9 à 26 km au sud de Casablanca une demi-heure après la première secousse. Les séismes ont touché Marrakech et les communes et villages des régions de Al-Haouz, Ouarzazate, Azilal, Chichaoua et Taroudant et ont été ressentis dans les pays voisins : Gibraltar, Mauritanie, Portugal, Espagne et Algérie.
La ville de Marrakech et les villages ruraux de sa région ont été la principale zone touchée avec de nombreuses destructions de bâtiments et un bilan provisoire évalué à 2.900 morts et 5.500 blessés le 12/09/2023 (source : Min. Int. Marocain), dont 4 morts et 15 blessés français.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB230921092-AR

La France a proposé la mobilisation des équipes nationales spécialisées de la Sécurité Civile et plusieurs organisations caritatives ont lancé un appel à la générosité auprès du public.
Médecins sans Frontières (MSF) a pris contact avec les autorités marocaines et a envoyé plusieurs équipes sur place pour évaluer les besoins.

Presque simultanément, dimanche 10 septembre, la tempête DANIEL a provoqué des inondations de grande ampleur qui ont ravagé la province de Derna, dans le nord-est de la Libye, avec un bilan encore incertain mais qui pourrait atteindre 20 000 morts, représentant 20% de la population de cette ville et déjà 10 000 disparus.
La sécurité civile française a dépêché mercredi 13/09 un hôpital mobile modulaire avec 46 sauveteurs : 25 militaires de la sécurité civile de Brignoles et 21 sapeurs-pompiers du Gard.

Pour aider à répondre au mieux aux besoins médicaux et humanitaires, Médecins sans Frontières lance un appel aux dons via son fonds d'urgence, qui permet à ses équipes de réagir rapidement lorsqu'une urgence se présente. Le numéro de compte est le BE73 0000 0000 6060.

La Ville souhaite contribuer à la solidarité envers les populations sinistrées en effectuant un don de 15 000 € à Médecins sans Frontières.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Autoriser** Monsieur le Maire, ou un conseiller ayant délégation en la matière, à verser une subvention d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) à l'association Médecins sans Frontières au profit de la solidarité avec les populations marocaines et libyennes sinistrées **;**
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le Jeudi 21 septembre 2023.

Le Maire | **Le secrétaire de séance**